



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

TECHNIQUE
EAU

Eau potable : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Rapporteur : Pascal LEPETIT

N°2022-234

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	75
Nombre de pouvoirs	11
Votants	86
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LAMULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS)

; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE- MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR- AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL- MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ;

Étaient absents excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE- CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX- SUR-EURE)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN- DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillippe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

Il a été exposé,

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau doit être présenté aux instances communautaires.

Le rapport exposé ci-dessous pour l'année 2021 concerne les actions de protection de la ressource en eau de 16 communes situées dans l'ancien périmètre de Dreux-agglomération.

Conformément à la réglementation en vigueur, il présente :

- les indicateurs techniques relatifs au service de production d'eau potable ;
- les indicateurs financiers et les indicateurs de performance relatifs à ce service.

LES CHIFFRES CLES

- 0,3485 € le m³ d'eau potable produit aux captages de la Prairie des Guerres à Vert-en-Drouais
- 0,4651 € le m³ d'eau potable produit par l'usine d'eau potable de Vernouillet
- 3,8 millions de m³ d'eau potable prélevée.

FAITS MARQUANTS 2021

- Etat des lieux de l'étude stratégique Eau

L'établissement et la validation juridique des conventions de délégation ont été réalisés dans le cadre de la phase 3 « Assistance au transfert » de l'étude stratégique pour la prise de compétence Eau potable.

- Signature du CTEC de la Blaise et de l'Eure moyenne

Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) de la Blaise et de l'Eure moyenne a été signé par l'ensemble des signataires (associations, syndicats de rivières, syndicats d'eau potable, Agglo du Pays de Dreux) en juillet 2021.

Celui-ci porte sur les actions des différents maîtres d'ouvrage territoriaux prévues de 2021 à 2024 en faveur de la protection de la ressource en eau, et permet de prioriser les financements de l'Agence de l'Eau sur les actions intégrées et de conserver des financements sur certains postes d'animation territoriale.

- Co-construction et adoption d'une stratégie de protection de la ressource en eau

Afin de favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau dans le temps, la co-construction d'une stratégie de protection de la ressource en eau a été réalisée en 2021. Celle-ci cible des objectifs de résultats et de moyens prévus par la collectivité sous 5 ans.

- Construction et ouverture de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Ce dispositif financier a permis la co-construction locale d'un projet PSE adapté aux deux bassins d'alimentation de captage (BAC). Les PSE permettent à l'Agglo de rémunérer directement pendant 5 ans les services environnementaux fournis par les agriculteurs des BAC pour préserver la qualité de l'eau. Un premier appel à projet a retenu 6 agriculteurs en 2021, représentant 12% des surfaces agricoles des BAC.

- Accès au château d'eau de Châteauneuf-en-Thymerais

Une convention a été signée pour définir les conditions d'accès au château d'eau de Châteauneuf-en-Thymerais avec le nouveau prestataire du Syndicat intercommunal du Thymerais, Gédia.

- Travaux à Châteauneuf-en-Thymerais

Le réseau d'eau de l'ancien château d'eau passant sur une parcelle privée d'un lotisseur a été dévié avec un renforcement de la rue du point du jour. Cette opération s'est réalisée lors du premier semestre 2021 concomitamment avec les travaux d'enfouissement de la commune réalisés par energie28. De plus, des travaux de sécurisation du château d'eau ont été réalisés à la fin de l'année avec la mise en place d'une serrure à double canons, d'une grille de fermeture de l'accès à l'escalier du réservoir et la modification des serrures selon l'organigramme de l'agglo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220926-2022-234-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022

Ce rapport sur le prix et la qualité du service a fait l'objet d'une présentation en commission eau-Gemapi le 15 juin 2022 et d'un examen par la commission consultative des services publics locaux le 22 septembre 2022, en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L.1413-1,
VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 septembre 2022
VU l'avis favorable sous réserves de la commission Eau-GEMAPI du 15 juin 2022*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;

ARTICLE 2 : DIT que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :11/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 11 octobre 2022**



**Gérard SOURISSEAU
Président**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022